

www.jeunesagriculteurs80.fr

19 bis, rue Alexandre Dumas

80 096 Amiens cedex 3

Tel : 03 22 53 30 08

Mail : jeunesagriculteurs80@gmail.com

Règlement Course de tracteur tondeuse

1- Généralités

Le principe de la manifestation consiste en une course de machines autoportées sur un circuit prévue à cet effet. Les organisateurs sont seuls juges et de ce fait, aucune réclamation ne sera prise en considération. La transgression d'un seul des articles du présent règlement entrainera l'exclusion du participant.

Cette manifestation étant davantage un spectacle qu'une course, la courtoisie et la bonne humeur tout au long de la journée est demandée.

2- Inscriptions Généralités

Les pilotes engagés doivent être âgés de plus de 18 ans. Ils doivent obligatoirement fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports mécaniques de moins d'un an.

Pour pouvoir participer à la course de tracteurs tondeuses, chaque équipe doit remplir un bulletin d'inscription.

Un tracteur tondeuse peut être conduit par plusieurs pilotes à tour de rôle (maximum trois). Le changement de pilote doit se faire moteur coupé uniquement dans la zone des stands. Le nombre de changements n'est pas limité.

Chacun des pilotes engagés doit signer une décharge aux organisateurs les déclinant de toutes responsabilités en cas d'accident ou de dommages occasionnés à sa machine ou au pilote (En PJ du règlement) . Pour sa sécurité, le pilote veillera à être couvert par sa propre assurance. Chaque pilote devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avec son inscription.

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant uniquement les risques d'accidents ou de dommages causés à des tiers (spectateurs, commissaires de piste) ne participant pas à la course. Seuls les inscrits sont autorisés à concourir.

3- Déroulement de la course

La course se déroule sur une piste. Des manches de 5 tours seront mis en place pour départager les pilotes et leurs machines. Le départ est un départ arrêté. A la fin des 5 tours les pilotes doivent immédiatement arrêter leur machine et couper le contact.

4- Consignes de sécurité

Avant le départ, les commissaires vérifient la bonne tenue vestimentaire des pilotes, ainsi que le port du casque.

Afin d'éviter tout incident, les participants doivent rouler au pas dans les stands. Entre les manches, les machines doivent être à l'arrêt. Les tracteurs tondeuses doivent circuler uniquement dans l'enceinte des stands et du circuit. Les participants ne doivent, en aucun cas, déplacer les barrières de sécurité.

La consommation d'alcool par les pilotes est strictement interdite. Tout pilote ou mécanicien qui serait en état d'ébriété sera immédiatement exclu de la compétition sur décision des organisateurs. Des extincteurs à poudre sèche doivent être à portée de main des commissaires de surveillance et du directeur de course.

En cas de renversement d'une machine ou d'obstruction de la piste pour une raison quelconque, la manche peut être arrêtée. Dans ce cas, elle reprendra une fois le pilote et sa machine évacués.

Aucun plein d'essence ne se fait sur la piste. Le ravitaillement des machines doit se faire dans un enclos approprié à cet effet. Il est obligatoire d'éteindre le moteur du tracteur tondeuse pour faire le plein. Les équipes doivent se limiter à vingt litres d'essence en jerrican. Pendant la durée de l'épreuve, aucun mécanicien n'est toléré sur le circuit.

Le directeur de course peut à tout moment interrompre l'épreuve à l'aide du drapeau si la sécurité ne peut plus être garantie ou pour évacuer une machine de la piste.

5- Equipement

Les pilotes auront l'obligation de porter au cours de la course : - Des gants de protection - Un casque moto (de préférence intégral) Il est fortement conseillé de porter : - Une combinaison (short, les manches courtes et autres vêtements ne couvrant pas l'intégralité du corps sont proscrits) - Des chaussures de sécurité (haute de préférence) ou des bottes de moto. Les baskets sont tolérées.

Si un pilote ne respecte pas ces règles fixées par les organisateurs, ces derniers lui interdiront l'accès à la piste et empêcheront le pilote de participer aux manches de la course.

6- Tracteurs-tondeuses

La course est ouverte à tous types de tracteurs-tondeuses, sans restriction de marque ou de type. Cependant, les machines doivent respecter les conditions suivantes : - Garder son châssis et sa carrosserie d'origine - Avoir une puissance maximale de 18 chevaux. Le moteur doit être lié à une marque de tracteur tondeuse et se trouver à son emplacement d'origine. Tout autre moteur est interdit. - Etre pourvu d'un arceau et être dépourvu de coupe ou toute partie tranchante (lames, etc.) - Etre équipée de pare-chocs à l'avant et à l'arrière ainsi que de protections latérales entre les roues - Etre muni d'un coupe-circuit permettant l'arrêt instantané du moteur en cas d'éjection du pilote de la machine

Les commissaires sont en mesure de renvoyer un tracteur tondeuse aux stands s'il leur paraît dangereux. Chaque équipe doit avoir son carburant et ses pièces de rechange. Chaque tracteur fera l'objet d'un contrôle technique effectué avant le début des courses par le commissaire technique des organisateurs. Ce dernier a la possibilité d'interdire au pilote de participer à la course si sa machine n'est pas conforme au règlement.

7- Comportement sur la piste

Le fair-play est une valeur importante dont les pilotes doivent faire preuve durant la course. Une conduite dangereuse ou le non-respect des consignes des commissaires de course entrainera l'arrêt immédiat de la manche en cours et l'exclusion du pilote responsable de l'infraction commise. Cette exclusion peut concerner uniquement la manche considérée, ou la totalité des manches de la journée.

Toutes poussettes volontaires et intempestives ou comportement dangereux seront sanctionnés par deux avertissements. Le troisième avertissement entrainera l'exclusion du pilote. Aucun pilote ne peut conduire sur le circuit entre les manches. Enfin, un comportement exemplaire est de rigueur afin d'assurer la sécurité de tous.

8- Divers

Les pilotes doivent avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir signé avant de participer à la course.

NOM DU CHEF d'EQUIPE :..... PRENOM :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Date de naissance :.....

Tracteur :.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte l'ensemble des conditions et décharge le comité organisateur JA de toutes responsabilités en cas de dégâts sur mon véhicule et en cas d'accident impliquant mon véhicule qui occasionnerait des blessures sur ma personne. Je déclare avoir 161 ans ou plus et être couvert par mon assurance en cas d'accident (Joindre une attestation d'assurance).

Date :.....

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION

Course de tracteur tondeuse

PILOTE N°1

Nom :Prénom:.....
Adresse :.....
Téléphone :.....
Mail :.....

PILOTE N°2

Nom :Prénom:.....
Adresse :.....
Téléphone :.....
Mail :.....

PILOTE N°3

Nom :Prénom:.....
Adresse :.....
Téléphone :.....
Mail :.....

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e),....., participant à la course de tondeuses autoportées du Dimanche 3 septembre 2017 à Croixrault : accepte les risques sur le circuit. Dégage en conséquence l'organisateur et ses partenaires de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature que ce soit (matériel ou corporel). Renonce à tous recours contre les organisateurs et le propriétaire du circuit. Les dispositions qui précèdent, valent que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même ou par toute autre personne. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à la piste et aux consignes de sécurité d'usage à la pratique de la conduite sur circuit.

Je m'engage à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité y afférentes.

Fait à, le / / 2017

PILOTE 1 (signature)

PILOTE 2 (signature)

PILOTE 3 (signature)

L'inscription prendra effet officiellement dès réception de :

- La présente fiche d'inscription
- Du règlement signé
- Du certificat de non contre-indication à la pratique des sports mécaniques
- De l'attestation d'assurance civile

Fait à le / / 2017 Signature du chef d'équipe: